

## LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES LORS DES COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

### Les matières acceptées :

#### *Peinture :*

- Apprêt et peinture (latex, alkyde, émail)
- Teinture, vernis, laque
- Peinture en aérosol

#### *Huile lubrifiant :*

- Huile à moteur, hydraulique, pneumatique
- Filtre à l'huile, contenants souillés d'huile
- Huile en aérosol



#### *RDD organiques :*

- Acétone, adhésif, aérosol, allume-feu, alcool à friction, antigel, colle, cire, ciment plastique, combustible, dégivreur, dégraissant, diluant, époxy, essence
- Éthylène glycol, goudron, graisse à moteur, huile à chauffage, huile végétale usée, méthanol, naphte, protecteur à cuir, résine, scellant, silicone, térébenthine toluène
- Autres produits affichant les logos toxique, inflammable et explosif

#### *Produits chimiques :*

- Produits d'entretien de piscine
- Poisons visant l'extermination animale et parasitaire (pesticides, insecticides, herbicides, fongicides, algicides, etc.)
- Produits d'entretien ménagers et de nettoyage à four et tuyaux
- Acides, produits basiques, chlore, peroxyde, eau de Javel, ammoniac, nettoyeurs et détartrants ammoniac

#### *Autres :*

- Piles sèches rechargeables et non rechargeables
- Lampes contenant du mercure (fluocompactes, tubes fluorescents, lampes UV, halogènes)

### Les matières refusées :

- Armes à feu, déchets commerciaux ou biomédicaux, explosifs, munitions
- Déchets radioactifs et terre contaminée
- Bombonnes de propane et batteries d'auto